

MANUEL TECHNIQUE D'ATHLETISME

Sommaire

Généralités

Rappel réglementation générale

- Jurys internationaux
- Rémunérations
- Causes de disqualification

Description de la compétition

« Athlétisme »

- Participants
- Dates
- Calendrier des épreuves
- Sites
- épreuves
- Remise des médailles
- Règles de publicité

Généralités

Après le Maroc en 1989, la France en 1994, Madagascar en 1997, le Canada en 2001, le Niger en 2005, le Liban en 2009 et la France en 2013, la Côte d'Ivoire en 2017, République Démocratique du Congo s'est engagée à organiser la 9^{ème} édition des Jeux de la Francophonie après le désistement du Canada Nouveau Brunswick ; c'est une grande fierté et une grande responsabilité. Les Jeux de la francophonie regorgent en leur sein plusieurs valeurs qui sont prônées et partagées par les pays et gouvernements concernés, notamment : la promotion de la langue française ; l'échange culturel ; la promotion de la paix et le développement ; le rapprochement des pays ; la dynamisation de la jeunesse pour contribuer à la solidarité internationale ; le respect de l'égalité du genre.

Aspects techniques relatifs à la compétition « Athlétisme »

Équipements sportifs et engins de compétition

Renseignements médicaux

Annexes

A Plan de la zone de compétition et de la zone d'échauffement

B Minima de qualification

C Records des Jeux de la Francophonie (hommes)

D Records des Jeux de la Francophonie (Femmes)

La capitale de la RDC, Kinshasa ville hôte des 9^{ème} Jeux de la Francophonie a une superficie de 9.965 Km² et, est la ville francophone la plus peuplée au monde, avec sa population hétéroclite estimée à 15 millions d'habitants.

Ville hospitalière, attractive et attachée aux valeurs prônées dans l'espace Francophone, Kinshasa deviendra la capitale de la Francophonie du 28 Juillet au 06 Aout 2023.

Le Comité National des Jeux de la Francophonie RDC /Kinshasa 2023 souhaite à tous la bienvenue et, à travers ce manuel technique, souhaite donner les clés de cette 9^{ème} édition pour mieux appréhender l'organisation, mais aussi la réglementation et la programmation des épreuves.

Les compétitions d'athlétisme se dérouleront suivant les Règlements de World Athletics sous le contrôle du Délégué Technique nommé à cet effet.

Les sites et matériels nécessaires à l'organisation des compétitions d'athlétisme, à la charge du CNJF, seront agréés par World Athletics : sites de compétition, sites d'entraînement et d'échauffement...

Les responsables-athlétisme des délégations ne sont pas chargés des problèmes des aspects d'engagement, transports internationaux, d'hébergement, de visas, des tenues vestimentaires, participations aux cérémonies d'ouverture et de clôture, assurances... qui sont du ressort de la Délégation elle-même.

Rappel Règlementation générale

a) Seuls les États et gouvernements membres ou observateurs de l'OIF sont habilités à inscrire des concurrents aux épreuves sportives selon les modalités définies par le Comité international des Jeux de la Francophonie (CIJF).

b) Les participants doivent :

- être ressortissants des États ou gouvernements membres ou observateurs de l'OIF ;
- posséder soit par naissance, soit par naturalisation obtenue six (6) mois au moins avant les Jeux, la nationalité de l'État qu'ils représentent, sous réserve des conditions prévues à l'article 5 des statuts du CIJF et des Règles des Jeux qui traite des engagements ;
- être âgés de plus de 18 ans (né au 1er janvier 2005 et avant) et de moins de 35 ans (né au 1er janvier 1988 et après) ;

c) Chaque État ou gouvernement participant doit inscrire sa délégation dans le respect de l'échéancier défini dans le Guide des inscriptions au point « V. Calendrier prévisionnel ».

d) Chaque État ou gouvernement participant a la responsabilité du transport international et de l'assurance du matériel de ses compétiteurs.

Jurys internationaux

> Le jury

a) Pour chaque discipline sportive, le CIJF, avec le délégué de la fédération internationale, constitue un jury qui a la responsabilité de trancher toutes les questions d'ordre technique. Le président du jury est le délégué de la fédération internationale.

b) La présence du délégué du CIJF aux délibérations du jury est requise. Ce délégué n'a aucune voix délibérative.

c) Le jury établit un compte rendu détaillé du déroulement de chaque délibération, qu'il transmet au CIJF ainsi que le classement officiel dans chaque discipline.

d) Le CIJF reste dépositaire des délibérations de chaque jury après les Jeux.

> Le Comité d'appel

Le Comité d'appel, sous l'autorité du Directeur du CIJF, est l'instance suprême chargée de régler tous les cas non couverts par les compétences du jury international.

Ses décisions sont sans appel.

Rémunérations

Les concurrents ne reçoivent aucune rémunération.

Les officiels des compétitions sportives recevront une rémunération du CNJF, qui

sera établie après une concertation entre le CIJF et les fédérations internationales. Les modalités seront transmises préalablement à l'acceptation définitive de chaque officiel concerné.

fédération internationale, peut entraîner la disqualification de l'athlète ou de l'équipe.

Causes de disqualification

Toute dérogation aux conditions générales de participation, aux conditions d'éligibilité et aux contraintes stipulées dans le règlement spécifique de chaque discipline sportive, par la

Description de la compétition « Athlétisme »

Structure d'organisation de la compétition « Athlétisme »

La compétition d'athlétisme des IXèmes Jeux de la Francophonie, comprenant les épreuves retenues à cet effet, est organisée selon la réglementation de World Athletics. Toutefois, en concertation avec World Athletics, le CIJF adoptera certaines solutions en tenant compte de l'esprit des Règles des Jeux de la Francophonie.

Le CIJF, en collaboration avec World Athletics procède à la sélection des États ou gouvernements pour participer au tournoi des IXèmes Jeux.

La compétition d'athlétisme se déroulera sur 5 jours, sur la période du 31 Juillet au 04 aout 2023, sous la responsabilité technique du délégué technique/représentant de World Athletics.

Chacune des épreuves composant la discipline athlétisme ne sera maintenue au programme des Jeux que s'il y a au moins huit (8) concurrents, ou équipes, engagés à l'exception des épreuves de marathon et marche pour lesquelles un minimum de 15 concurrents par épreuve est demandé.

CIJF	World Athletics	CNJF
Directrice du CIJF : Mme ZEINA MINA	Délégué technique de World Athletics : Mr VIVIAN GUNGARAM	Directeur National du CNJF : Mr Isidore KWANDJA NGEMBO
		Superviseur du Département des compétitions sportives au CNJF : Mr ALI SADALA BABALY
		Coordonnateurs de la compétition D'athlétisme au CNJF :

Participants

Format et Qualifications

Les qualifications pour les épreuves d'athlétisme ont lieu en trois temps :

- Inscriptions quantitatives : jusqu'au 28 janvier 2023
- Inscriptions nominatives élargies : jusqu'au 28 avril 2023
- Inscription définitive des athlètes ayant réalisés les minimas et des quotas additionnels (2 hommes et 2 femmes maximum par délégation) : jusqu'au 30 juin 2023

Les qualifications se feront suivant les minimas ci-dessous. Ces performances qualificatives devront être réalisées durant la saison 2022-2023, plus précisément du 1^{er} juin 2022 au 30 juin 2023.

Chaque délégation peut engager un maximum de trois (3) athlètes par épreuve sous réserve que ces athlètes aient satisfait aux minimas retenus pour les IX^{es} Jeux de la Francophonie République Démocratique du Congo/Kinshasa 2023.

Hommes	Épreuves	Dames
10''54	100 m	11''94
21''24	200 m	24''24
46''64	400 m	54''94
1'49''	800 m	2'8''5
3'45''	1 500 m	4'24''
14'00''	5 000 m	16'40''
29'20''	10 000 m	34'30
14''34	100 m/110 m haies	14''34
51''54	400 m haies	59''64
8'45''	3 000 m steeple	10'40''
1h08'	Semi-marathon	1h22'
2,15 m	Hauteur	1,75 m
7,60 m	Longueur	6,10 m
15,90 m	Triple-saut	12,75 m
5,00 m	Perche	3,70
15,80 m	Poids	13,50 m
52,00 m	Disque	45,00 m
60,00 m	Marteau	48,00 m
69,00 m	Javelot	46,00 m
7 000 pts	Décathlon	
	Heptathlon	5 000 pts
40''80	Relais 4x100	47''00
3'14''	Relais 4x400	3'50''
1h35'	Marche 20km	1h55'

Les performances doivent être réalisées lors de compétitions organisées dans le Respect des Règles de World Athletics, dûment autorisées par World Athletics, ses Associations Continentales ou l'une de ses Fédérations. Les performances réalisées lors d'épreuves mixtes pourront être acceptées exceptionnellement si les conditions édictées à la Règle 9 de World Athletics sont respectées.

Les performances réalisées avec l'aide d'un vent supérieur à 2 mn/s ne seront pas acceptées.

Sur 100 m, 200 m, 400 m, 110 m/100/400 m haies et 4 x 100 m, seules les performances réalisées avec un chronométrage automatique défini par les Règles techniques 19.13 à 19.18 de World Athletics seront acceptées.

Pour tous les concours et les courses de 400 m et plus :

- les performances en salle seront acceptées
- les performances réalisées sur des pistes de plus de 400 m ne seront pas acceptées.

Pour les épreuves de marche, les performances sur piste seront acceptées.

Tout État ou gouvernement pourra être représenté en constituant une équipe d'athlètes n'ayant pas réalisé les minimas sous réserve que sa délégation ne dépasse pas deux (2) athlètes féminines et deux (2) athlètes masculins.

La compétition d'athlétisme se déroule sur 5 jours consécutifs. Chacune des épreuves composant la discipline ne sera maintenue au programme des Jeux que s'il y a au moins huit (8) concurrent(e)s ou équipes engagé(e)s, à l'exception des épreuves de semi-marathon et de marche pour lesquelles un minimum de 15 concurrents par épreuve est demandé.

Jury international

Conformément aux Règles de la Fédération internationale et sur proposition du Délégué Technique, le CIJF nommera les personnes suivantes remplissant les conditions définies par World Athletics à savoir : 3 membres du Jury d'Appel, 5 ITO/ATO, 4 Juges de marche et un secrétaire, un mesureur des courses hors stades.

No	PRENOM ET NOM	PAYS	FONCTION	ADRESSE
	Fatou SISSOKO	SEN	Secrétaire Technique	fatousissoko@rocketmail.com
	Vivian Gerard GUNGARAM	MRI	Jury d'appel	vgungaram@hotmail.com
	Patrick Van CAELENBERGUE	BEL	Jury d'appel	Van_caelenberghe@skynet.be
	Surendranath Singh AYADASSEN	MRI	Jury d'appel	surenayadassen@hotmail.com
	Adama KONE	MLI	ITO	Adama.injs@gmail.com
	Tijani HAMMOU	MAR	ITO	Tijaniamou438@gmail.com
	Khemraz SONEAH NAIKO	MRI	ITO	khemnaiko@gmail.com
	Eric JEFFRELOT	FRA	ITO	fra@mf.worldathletics.org
	Daniel MICHAUD	CAN	ITO	daniel.michaud@statcan.gc.ca
	Marnix DE MANGELAERE	BEL	ITO	bel@mf.worldathletics.org
	Fotsop Oscar Simplicite WAMBA	CMR	Juge de MARCHE	sfotsop@yahoo.fr
	Mohamed EL KABBAJ	MAR	Juge de MARCHE	kabaj-2008@live.fr
	Jamil SAGHROUNI	TUN	Juge de MARCHE	edjosgroubi@gmail.com
	Jean Marie GRALL	FRA	Mesureur Hors stade	Jean-marie.grall@wanadoo.fr

Journées de compétition
Lundi 31 juillet 2023
Mardi 01 août 2023
Mercredi 02 août 2023
Jeudi 03 août 2023
Vendredi 04 août 2023

Dates

Les compétitions d'athlétisme se dérouleront du lundi 31 juillet 2023 au vendredi 04 août 2023.

Calendrier des épreuves

Les horaires des compétitions qui figurent dans le programme ci-dessous pourront être changés conjointement par le CNJF et le délégué technique en fonction d'impératifs divers, tel que le nombre de participants par épreuve.

Jour 1 / Lundi 31 juillet

***Matin**

09.00	100 m Haies	Femmes	Heptathlon
09.30	400 m	Femmes	1 ^{er} Tour
09.40	Hauteur	Femmes	Heptathlon
10.15	400 m	Hommes	1 ^{er} Tour
10.30	Poids	Femmes	Qualification A/B
10.50	100 m	Femmes	1 ^{er} Tour
11.30	100 m	Hommes	1 ^{er} Tour

***Après - Midi**

14.30	Marteau	Hommes	Finale
15.00	Poids	Femmes	Heptathlon
15.10	Longueur	Hommes	Qualification A / B
15.20	100 m	Femmes	D Finales
15.55	100 m	Hommes	D Finales
16.30	100 m Haies	Femmes	1 ^{er} tour
16.45	Hauteur	Femmes	Qualification A/B
17.00	10 000 m	Hommes	Finale
17.00	Poids	Femmes	Finale
17.40	800 m	Hommes	1 ^{er} Tour
18.10	110 m haies	Hommes	1 ^{er} Tour
18.30	400 m	Femmes	½ Finales
18.55	400 m	Hommes	½ Finales
19.05	200 m	Femmes	Heptathlon
19.20	1500	Femmes	1 ^{er} Tour

Jour 2 / Mardi 1er août

***Matin**

09.00	400 m Haies	Hommes	1er tour
09.50	100 m Haies	Femmes	½ finale
10.00	Longueur	Femmes	Heptathlon
10.15	Disque	Hommes	Qualification A / B
10.45	Javelot	Femmes	Qualification A/B
11.15	Longueur	Femmes	Qualification A / B
12.00	Javelot	Femmes	Heptatlon

***Après - Midi**

14.30	Disque	Hommes	Finale
14.40	110 m Haies	Hommes	½ finale
15.30	Hauteur	Femmes	Finale
15.40	100 m	Femmes	Finale
15.55	100 m	Hommes	Finale
16.15	800 m	Hommes	½ Finales
16.30	Longueur	Hommes	Finale
16.40	400 m	Femmes	Finale
17.05	400 m	Hommes	Finale
17.30	800 m	Femmes	Heptathlon
17.45	10,000 m	Femmes	Finale
18.25	4 x 100 m	Femmes	1 ^{er} Tour
18.40	4 x 100 m	Hommes	1 ^{er} Tour
19.00	1500m	Femmes	Finale
19.15	110m Haies	Hommes	Finale
19.30	110 m Haies	Femmes	Finale

Jour 3 / Mercredi 2 août

***Matin**

09.00	100 m	Hommes	Decathlon
09.30	5 000 m	Hommes	1er tour
09.45	Longueur	Hommes	Decathlon
10.00	Disque	Femmes	Qualification A/B
11.00	Poids	Hommes	Decathlon
11.00	Triple saut	Hommes	Qualification A/B

***Après - Midi**

14.15	Javelot	Hommes	Qualification A/B
15.00	Disque	Femmes	Finale
15.05	Hauteur	Hommes	Decathlon
15.40	Perche	Femmes	Finale
16.00	400 m Haies	Femmes	1er Tour
16.25	400 m Haies	Hommes	½ finale
16.50	1500 m	Hommes	1 ^{er} Tour
17:10	Longueur	Femmes	Finale
17.10	Hauteur	Hommes	Qualification A/B
17.25	800 m	Hommes	Finale
17.45	3 000 m Steeple Chase	Hommes	Finale
18.05	400 m	Hommes	Decathlon
18.20	4 x 100 m	Femmes	Finale
18.45	4 x 100 m	Hommes	Finale

Jour 4/ Jeudi 3 août

***Matin**

09.00	110 m Haies	Hommes	Decathlon
09.45	Disque	Hommes	Decathlon
10.10	200 m	Femmes	1 ^{er} Tour
10.50	200 m	Hommes	1 ^{er} Tour
11.00	Perche	Hommes	Decathlon

***Après-Midi**

14.00	Javelot	Hommes	Decathlon
15.00	Javelot	Femmes	Finale
15.40	Perche	Hommes	Finale
16.15	800 m	Femmes	1 ^{er} Tour
16.30	Triple Saut	Hommes	Finale
16.45	200 m	Femmes	1/2 Finales
17.10	200 m	Hommes	1/2 Finales
17.30	1 500 m	Hommes	Finale
17.45	1500 m	Hommes	Decathlon
18.00	5 000 m	Femmes	Finale
18.25	4 x 400 m	Femmes	1 ^{er} Tour
18.45	4 x 400 m	Hommes	1 ^{er} Tour

Jour 5 / Vendredi 4 août

***Matin**

06.00	Semi Marathon	Femmes	Finale
06.15	Semi Marathon	Hommes	Finale
08.00	20 km Marche	Femmes	Finale
08.10	20 km Marche	Hommes	Finale
09.30	Javelot	Hommes	Finale
11.00	Marteau	Femmes	Finale

***Après-Midi**

17.00	Hauteur	Hommes	Finale
17:15	3 000 m Steeple chase	Femmes	Finale
17.20	Triple Saut	Femmes	Finale
17:30	Poids	Hommes	Finale
17.40	400 m Haies	Hommes	Finale
17.55	400 m Haies	Femmes	Finale
18.15	200 m	Femmes	Finale
18.30	200 m	Hommes	Finale
18.45	800 m	Femmes	Finale
19.00	5 000 m	Hommes	Finale
19.25	4 x 400 m	Femmes	Finale
19.40	4 x 400 m	Hommes	Finale

NB : (1) Ce programme horaire est susceptible de changements en tenant compte du nombre d'engagés et des conditions locales.

(2) Les épreuves suivantes se dérouleront au Stade Annexe : le DISQUE, le JAVELOT et le MARTEAU

Sites

Sites de compétition

Les épreuves sur piste se dérouleront sur les installations du Stade des Martyrs, d'une capacité de 80 000 places. (cf. plan en *Annexe A*).



Les épreuves de lancer se dérouleront sur le terrain annexe du stade des Martyrs.

L'aire de repos pour les épreuves combinées se situera dans l'un des vestiaires du stade.

Terrain d'échauffement

Le terrain annexe du stade des Martyrs servira de site d'échauffement pour les courses, les sauts horizontaux et les lancers courts.

Sites d'entraînement

- ✓ Le terrain annexe du Stade des Martyrs



Le terrain annexe du stade des Martyrs est réservé également aux entraînements pour les épreuves sur piste.

La salle de musculation du Stade des Martyrs sera mise à la disposition des athlètes.

Les horaires définitifs des entraînements seront mis à la disposition des chefs des délégations à leur arrivée à Kinshasa.

Par ailleurs, les équipements sur chaque site d'entraînement, des haies, blocs de départ, etc. seront mis à la disposition des athlètes et des entraîneurs.

Les athlètes et les entraîneurs qui emprunteront de l'équipement (tels que haies, blocs de départ, témoins de relais...) devront présenter leur carte d'accréditation à l'agent responsable.

Visite des lieux :

Une visite des installations d'athlétisme sera organisée afin de renseigner les chefs des délégations sur l'emplacement exact des principaux services du stade. Elle aura lieu le jeudi 27 juillet 2023 à 10 heures. Les personnes désireuses de participer à cette visite doivent s'adresser au CIT.

Une session spéciale d'entraînement des athlètes en présence des starters de la compétition est prévue le 29 juillet 2023 de 16h à 17h.

Transports Locaux

Les transferts des lieux d'hébergement vers le Stade des Martyrs se feront au moyen de navettes dont les horaires sont précisés dans le « Guide des Transports ».

Remise des médailles

Pour chaque compétition sportive, sont attribuées des médailles d'or, d'argent et de bronze ainsi qu'un diplôme. Ces cérémonies font partie intégrante de l'événement suivant les modalités propres à chaque discipline. Elles se déroulent sur le site des compétitions.

La cérémonie des vainqueurs, au cours de laquelle sont remises les médailles, doit se dérouler conformément aux directives suivantes :

- les médailles sont remises uniquement par des personnalités qualifiées sur désignation du CIJF en accord avec le Président du CNJF et son service du protocole ;
- si possible, cette cérémonie a lieu immédiatement après l'épreuve et sur le lieu même de la compétition, dans les conditions suivantes :
 - les concurrents classés premier, deuxième et troisième prennent alors place, en tenue, sur le podium face à la Tribune officielle pendant que retentit l'hymne des Jeux ;
 - le vainqueur est légèrement surélevé par rapport au second placé à sa droite et au troisième placé à sa gauche ;

- le drapeau du vainqueur est hissé au mât central et ceux du deuxième et troisième à deux mâts voisins situés à droite et à gauche du mât central, face à l'arène ;

- pendant que retentit une version abrégée de l'hymne national de l'État du vainqueur, les trois concurrents et les spectateurs se tournent vers les drapeaux.

Règles de publicité

Toute publicité figurant sur les tenues ou les sacs devra être conforme aux réglementations World Athletics.

Notamment, le logo de l'équipementier doit mesurer au maximum 30 cm² sur la tenue de compétition et 40 cm² au maximum sur les « sweaters », maillots et vestes.

Toute publicité illégale sera couverte par du ruban adhésif.

Le fait de retirer ce ruban peut entraîner la disqualification de l'athlète.

Aspects techniques *relatifs à la compétition*

« Athlétisme »

Réunion technique

Elle aura lieu le dimanche 30 juillet 2023, à l'Université UNIKIN. Elle fournira des mises à jour et de nouvelles informations qui ne figurent pas dans le manuel technique.

Chaque délégation peut être représentée à la réunion, au plus par 2 personnes (en plus d'un interprète si besoin est).

Le délégué technique de World Athletics présidera la réunion qui se déroulera en français.

Toutes les questions éventuelles concernant la compétition d'athlétisme

doivent être formulées sur un formulaire fourni par le CIT. Ce formulaire doit être ensuite remis au CIT au plus tard la veille de la réunion technique (soit le 29 juillet 2023) avant 18h. Aucune autre question ne sera acceptée pendant la réunion technique.

Programme de la réunion technique

> 09h00 - 10h30 : Réunion des chefs d'équipes.

> 11h00 - 11h45 : Réunion technique athlétisme.

Chambre d'appel

Tous les athlètes devront se présenter à la chambre d'appel conformément aux horaires d'enregistrement indiqués ci-dessous. Les horaires peuvent légèrement changer en fonction du nombre d'engagés. L'horaire précis des appels, série par série, sera publié après la confirmation des engagements définitifs.

Les athlètes qui ne se présenteront pas à la chambre d'appel à temps, sans motif valable, pourront être exclus de l'épreuve en question et de toute autre épreuve des Jeux, y compris des relais.

Le contrôle des athlètes sera effectué dans la chambre d'appel située sur le terrain d'échauffement. Cette zone n'est accessible qu'aux athlètes participant aux prochaines compétitions ; elle n'est pas ouverte aux officiels des équipes.

Pour rappeler aux athlètes l'heure de convocation à la chambre d'appel, des appels seront effectués au travers de la sonorisation spécifique du stade d'échauffement.

Une salle de repos est prévue dans un vestiaire pour les compétiteurs qui souhaitent s'y reposer.

Les procédures suivantes auront lieu dans la chambre d'appel :

- ✓ Identification des athlètes à l'aide des cartes d'accréditation et des dossards ;
- ✓ Vérification de l'uniforme des athlètes ;
- ✓ Inspection des effets personnels ;
- ✓ Contrôle des pointes (nombre, forme et taille).

Il sera procédé à une inspection visant à contrôler les objets interdits et illégaux ; les articles personnels (magnétoscopes mobiles ou appareils similaires...) ne seront permis que dans les limites des règles techniques 6.3.1 à 6.3.6 de World Athletics.

Notamment, les dictaphones, radios, lecteurs CD/MP3, téléphones portables, appareils photo, etc. ne seront pas autorisés.

Tout objet en infraction avec la réglementation technique ou publicitaire de World Athletics sera confisqué. Les objets confisqués pourront ensuite être récupérés au CIT après l'épreuve.

La conformité des chaussures et des pointes avec la Règle Technique 5 de World Athletics sera vérifiée ; notamment, les dimensions maximales autorisées qui sont de 9 mm pour toutes les épreuves (à l'exception du saut en hauteur et du lancer de javelot : 12 mm). Si elles ne sont pas conformes, l'athlète devra les changer pour des pointes de dimension réglementaire.

Dossards

Les dossards seront distribués aux délégations à l'issue de la réunion technique.

Les athlètes recevront 3 dossards, qui devront correspondre aux informations indiquées sur les listes de départ, comme suit :

- ✓ 2 dossards avec numéros ;
- ✓ 1 dossard avec le nom de l'athlète.

Chaque athlète doit porter 2 dossards durant les épreuves, l'un sur la poitrine et l'autre dans le dos.

Chaque athlète doit porter 2 dossards pendant la compétition, celui avec le nom sur sa poitrine et celui avec le numéro sur son dos.

Par exception, pour les épreuves de perche et de hauteur, il est autorisé de ne porter qu'un seul numéro, sur la poitrine ou dans le dos. Il devra s'agir de celui indiquant le nom.

Chambre d'appel			
Épreuve	Ouverture (Premier appel)	Clôture	A la zone de compétition
Courses	30'	20'	10'
Perche	80'	70'	60'
Autres concours	50'	40'	30'

Le troisième dossard pourra être épinglé sur le sac ou sur le survêtement.

Les dossards ne doivent pas être coupés, pliés ou masqués de quelque façon que ce soit. Le défaut de se conformer aux règles techniques 5.7 à 5.11 de World Athletics pourrait entraîner la disqualification ou l'imposition d'une sanction.

Les athlètes participant aux épreuves de courses doivent coller sur leurs hanches les numéros qui leur seront attribués par l'aide starter au moment du départ.

Commandements de départ

Le starter donnera ses directives en français.

Pour les courses de 400 m ou moins, les directions suivantes seront utilisées :

- ✓ À vos marques ;

- ✓ Prêts ;
- ✓ Tir du pistolet.

Chronométrage et mesurage

Le chronométrage officiel et le mesurage seront assurés par une compagnie spécialisée.

Records des Jeux

La liste des records des Jeux figure ci-après en *Annexe E*.

Une performance sera reconnue comme « nouveau record » si elle remplit l'intégralité des conditions techniques pour être homologuée en tant que record du monde.

Officiels de la compétition

La Fédération d'Athlétisme du Congo désigne l'ensemble des officiels locaux.

World Athletics a désigné le délégué technique :

Le CIJF et le CNJF, sur proposition du délégué technique, ont désigné les juges internationaux :

• **Jury d'appel :**

A définir

• **ITO/ATO :**

A définir

• **Juges de marche :**

A définir

Jury d'appel - Réclamations - Appel

Le jury d'appel des épreuves d'athlétisme est composé de 3 membres nommés sur proposition du délégué technique de l'IAAF.

Ce jury ne statuera que sur les réclamations d'ordre technique concernant le déroulement des épreuves d'athlétisme.

Le CIJF pourra envoyer un délégué pour assister aux délibérations du jury ; ce délégué n'a aucune voix délibérative.

La procédure des réclamations se fera conformément à la règle technique 8 de World Athletics.

Toute réclamation doit être faite en premier lieu oralement au juge-arbitre par l'athlète lui-même, par quelqu'un agissant en son nom ou par un officiel représentant l'équipe.

Si le juge-arbitre n'est pas accessible ou disponible, la réclamation doit lui être adressée par l'intermédiaire du centre d'information technique.

Une personne ou une équipe ne peut faire de réclamation que si elle concourt dans le même tour de l'épreuve à laquelle la réclamation (ou l'appel qui s'ensuit) se rapporte (ou si elle concourt dans une compétition pour laquelle on est en train d'effectuer un décompte des points par équipe).

Pour arriver à une décision équitable, le juge-arbitre devra prendre en considération toute preuve disponible qu'il estimera nécessaire, y compris une photographie ou un film provenant d'un appareil vidéo officiel, ou toute autre preuve vidéo disponible. Le juge-arbitre peut trancher la réclamation ou la transmettre au jury d'appel.

Si le juge-arbitre prend une décision :

- il devra informer immédiatement le CIT de l'heure de la décision. En cas d'incapacité du juge-arbitre à communiquer sa décision verbalement à l'équipe ou à l'athlète concerné, l'heure officielle de la notification sera celle où le CIT aura été informé.
- il y aura droit d'appel auprès du jury d'appel.

Un appel auprès du jury d'appel doit être déposé au CIT dans les **30 minutes qui suivent** :

- l'annonce officielle du résultat modifié d'une épreuve suite à la décision du juge-arbitre ; ou
- la notification aux personnes qui protestent, lorsqu'aucune modification de résultat n'intervient.

L'appel doit être fait par écrit, signé par l'athlète, par une personne agissant en son nom ou par un représentant officiel d'une équipe, et doit être accompagné d'une caution de 100 euros qui ne sera pas remboursée si la réclamation n'est pas acceptée.

Le jury d'appel informera toutes les parties concernées (y compris le CIJF) des décisions prises et s'assurera que, le cas échéant le classement officiel soit modifié.

Les décisions du jury d'appel sont sans appel.

Comité d'appel

Un comité d'appel, sous l'autorité du directeur du CIJF, est l'instance suprême chargée de régler tous les cas non couverts par les compétences du jury d'appel (cf. Article 15).

Il peut être saisi par :

- ✓ le représentant de World Athletics ;
- ✓ le président du CNJF ;
- ✓ le chef d'une des délégations.

Pour être examinée et donner lieu à la décision du CIJF, une réclamation doit être soumise par écrit après l'événement, et préciser la décision ou le litige motivant la réclamation en question. Ses décisions sont sans appel.

Centre d'Information Technique (CIT)

Le CIT sera situé à proximité du site d'échauffement. Le CIT assurera la bonne liaison entre chaque équipe et le CNJF, les délégués techniques de World Athletics et la direction de la compétition pour toute la partie technique. Il sera notamment chargé de :

- ✓ L'affichage sur le tableau concerné, toutes les communications officielles adressées aux équipes, y compris les listes de départ, les résultats et les horaires de la chambre d'appel. Les mêmes informations seront affichées à l'aire d'échauffement.
- ✓ la distribution de notifications et documents urgents adressés aux équipes de la part du délégué technique et de la direction de la compétition via leurs casiers. Il est de la responsabilité du chef de délégation de récupérer régulièrement ces informations dans le casier de sa délégation.
- ✓ La distribution des pass spéciaux ;
- ✓ La réception de la confirmation des équipes de relais ;
- ✓ La réception des appels par écrit.

Ses dates et heures d'ouverture seront : voir tableau ci-dessous

Le CIT (tout comme les BID) sera équipé de casiers par délégation ; le retrait des informations se fera par le biais d'une accréditation spéciale.

Dates	Matin	Après-midi
Lundi	09h à 13h	15h à 20h
Mardi	09h à 13h	15h à 20h
Mercredi	09h à 13h	15h à 20h
Jeudi	09h à 13h	15h à 20h
Vendredi	09h à 13h	15h à 20h
Samedi	-	15h à 19h

Bureau de l'Organisation

Le délégué technique de World Athletics, les responsables-athlétisme de l'organisation auront un bureau au stade des Martyrs (CIT).

Contrôle après la compétition

Tous les athlètes (à l'exception de ceux qui participent à des épreuves combinées) doivent quitter la piste en passant par la zone mixte, où les journalistes peuvent procéder à de courtes entrevues. Les 3 premiers athlètes de chaque finale devront participer à l'entrevue officielle.

Une fois qu'ils ont franchi la zone mixte, les athlètes doivent se diriger vers l'aire de contrôle après la compétition où ils pourront récupérer leurs effets.

Procédure à suivre pour quitter le terrain :

- ✓ Courses : les athlètes doivent quitter le terrain aussitôt l'épreuve terminée ;
- ✓ Lancers, saut en longueur et triple saut : les athlètes doivent quitter le terrain, selon le cas, après le 3e tour ou à la suite des trois essais supplémentaires ;
- ✓ Hauteur et perche : les athlètes doivent quitter le terrain en passant par la zone mixte et en compagnie d'un juge aussitôt qu'ils sont éliminés

- de toute épreuve à l'exception des trois qui doivent partir ensemble ;
- ✓ Epreuves combinées : les athlètes doivent se rendre dans la zone de repos après chaque épreuve et partir en passant par la zone mixte à la fin de la journée.

En finale, les vainqueurs effectuent un tour d'honneur.

Les délégations dont au moins un des athlètes aura remporté une médaille, seront mises au courant du protocole des cérémonies de remise des médailles par le responsable du protocole chargé de la remise des médailles.

Les athlètes qui ont été choisis en vue d'un contrôle antidopage en seront informés dans la zone post-compétition ; un agent de contrôle de dopage accompagnera chaque athlète pendant toute la durée de son passage dans la zone mixte jusqu'au centre de contrôle de dopage. L'athlète pourra récupérer ses vêtements dans l'espace réservé à l'aire de contrôle post-compétition.

Une entrevue télévisée peut être menée dans le stade immédiatement après chaque finale, et d'autres entrevues éclair peuvent être menées par la suite dans un lieu préalablement déterminé.

Equipements sportifs *et engins de compétition*

Marques d'élan

Aucun athlète ne pourra utiliser ses propres marques.

Les dispositions des règles techniques de World Athletics seront appliquées.

Les concurrents aux épreuves de longueur, triple saut, perche et javelot devront utiliser les marques fournies par l'Organisation et qui seront disponibles sur l'aire de l'épreuve.

Pour les lancers du poids, du disque et du marteau, les athlètes devront utiliser un seul repère fourni par l'Organisation, à placer au sol immédiatement derrière ou à côté du cercle.

Pour les courses de relais, les officiels remettront du ruban adhésif aux athlètes sur la piste.

Relais

Les épreuves de relais se dérouleront conformément à la règle technique 24 de World Athletics.

Lors du premier tour, l'équipe sera composée de quatre athlètes sélectionnés parmi ceux engagés dans le

relais ou dans n'importe quelle autre épreuve.

Lorsqu'une équipe de relais a débuté dans une compétition, seuls 2 athlètes supplémentaires peuvent être utilisés comme remplaçants dans la composition de l'équipe pour les tours suivants. Ces remplacements ne peuvent être faits que d'après la liste des athlètes déjà engagés pour les Jeux, que ce soit pour cette épreuve ou n'importe quelle autre.

La composition des équipes et l'ordre des coureurs pour une course de relais devront être annoncés officiellement au CIT au plus tard une heure avant l'heure d'appel publiée pour la première série de chaque tour de la compétition. Les changements ultérieurs doivent être vérifiés par un officiel médical nommé par l'Organisation et ne peuvent intervenir que jusqu'au dernier appel pour la série particulière à laquelle participe l'équipe. Le non-respect de cette règle par une équipe entraînera sa disqualification.

Saut à la perche

Les athlètes utiliseront leurs propres perches. Aucun athlète ne pourra utiliser l'une des perches appartenant à un autre athlète sans y être autorisé par celui-ci.

Les participants doivent informer l'Officiel approprié de la position souhaitée pour la barre transversale pour le premier essai et cette position sera notée. Si l'athlète veut ensuite procéder à un changement, il devra immédiatement en informer l'Officiel approprié avant que la barre transversale ne soit placée conformément à son souhait initial.

Le non-respect de cette règle entraînera le départ du délai accordé pour l'essai.

Les perches seront rangées dans le magasin destiné au matériel ; elles seront inspectées au cours de la matinée des journées de compétition.

S'il est déterminé qu'une perche n'est pas conforme aux règlements, le chef de l'équipe en question en sera informé immédiatement. Les athlètes doivent apposer, sur les perches ou les fourreaux contenant celles-ci, une étiquette indiquant leur nom et la délégation qu'ils représentent.

Engins de lancers

L'Organisation fournira un modèle d'engins de lancers (listés ci-dessous).

HOMMES

POIDS	Nishi	F251C	Acier, dia : 129 mm	Argent
DISQUE	Denfi Sport	D2000H S	Hyper Super Spin,	Noir centré jaune
MARTEAU	Nish	F201/F3 52 i	Steel, dia : 110 mm	Orange
JAVELOT	Nordic	7916800 c	Champion, carbone	Blanc, spirales lilas

DAMES

POIDS	Nish	F253C	Acier, dia : 109 mm	Argent
DISQUE	Nish	F333A	Super HM, steel rim, FRP side	Violet/noir/blanc
MARTEAU	Polanik	PM-4/95	Cuivre, dia : 95 mm	Or
JAVELOT	Nemeth	600S70	Standard 70 m,	aluminium , Violet

L'utilisation d'engins de compétitions personnels sera permise à condition que:

- ils soient homologués par World Athletics ;
- ils ne soient pas déjà sur la liste officielle ;
- ils soient vérifiés en présence de l'athlète / Officiel ; le bureau de vérification des engins personnels se trouvera dans l'un des vestiaires, la veille de chaque épreuve de lancer ; les engins ne seront rendus aux athlètes que le jour

de l'épreuve sur le terrain d'échauffement. Il sera remis un reçu à chaque athlète.

- ils soient mis à la disposition de tous les autres compétiteurs.

Vêtements des participants

Conformément à la règle technique 5 de World Athletics, tous les athlètes doivent porter l'uniforme officiel de leur délégation.

Les uniformes feront l'objet d'une vérification visant à déterminer s'ils correspondent à ceux présentés par le chef de la délégation. Tout athlète ne portant pas l'uniforme officiel de son équipe pourrait entraîner sa disqualification.

Réception et stockage des engins et équipements sportifs

A définir

Contact CNJF : Service logistique –

A définir

Les engins et équipements sportifs peuvent parvenir à partir du mois de Mai 2023, accompagnée d'une fiche signalétique (*fournie avec ce manuel*) à coller sur le colis précisant nom, prénom, discipline sportive et catégorie. Vous enverrez également la fiche de liaison (*fournie avec ce manuel*) par e-mail à l'adresse suivante :

A définir

Renseignements médicaux

Généralités

Des services médicaux seront disponibles durant toute la période des Jeux dans tous les lieux d'hébergement, au Stade des Martyrs, et au terrain annexe dudit stade destiné aux entraînements ainsi qu'aux échauffements.

Tous les centres médicaux et équipes médicales seront en contact via téléphones portables et transmissions radio, tous les médecins et infirmières seront facilement identifiables grâce à leur uniforme.

Physiothérapie

Les services médicaux du CNJF proposeront des services au stade, sur le site d'entraînement et sur les sites d'hébergement des équipes. Un nombre suffisant d'emplacements de physiothérapie sera mis à la disposition des équipes possédant leur propre encadrement médical. Dans les sites d'hébergement des équipes, une salle de physiothérapie commune sera à la disposition des équipes ayant du personnel médical afin qu'elles puissent installer leurs tables de massage. Le CNJF apportera aussi ses propres services de physiothérapie pour les équipes ne

disposant pas d'encadrement médical. Ces salles seront opérationnelles en journée et en soirée.

Stade des Martyrs

Un centre médical équipé sera installé au stade. Il offrira un service de premier secours et une salle d'examen, une salle d'attente, une salle de traitement (physiothérapie, massage, etc.), des équipements médicaux et des médicaments.

Le personnel médical sera composé d'une permanence de 1 médecin (*médecin du sport*), 1 infirmier et éventuellement 1 kinésithérapeute. Ces services médicaux fonctionneront pendant les heures de compétition et le personnel sera opérationnel une heure avant le début de la compétition et le restera jusqu'à la fin de la compétition.

Terrain d'échauffement : le centre médical principal sera celui du stade. Des emplacements pour physiothérapie/massage seront à la disposition des équipes.

SITE D'ENTRAÎNEMENT (Terrain annexe du stade des Martyrs)

Une équipe médicale avec deux ambulances de type A seront opérationnelles durant les horaires d'entraînement. Des emplacements de physiothérapie seront à la disposition des équipes.

Autres informations : les sites de compétitions et d'entraînement fourniront les équipes en glace (pour soins) et en eau potable pour les athlètes.

Contrôles antidopage

Le CIJF effectuera des tests d'urine et de sang aussi bien au stade que sur les sites d'hébergement, conformément aux prescriptions de la commission médicale internationale du CIJF et aux dispositions de World Athletics. Il pourra aussi organiser tout autre test qui pourrait être nécessaire.

Contrôle antidopage volontaire en cas de record national : tout athlète qui aura établi un record national et qui n'a pas été choisi en vue d'un contrôle de dopage devra se soumettre volontairement à ce contrôle. À cette fin, il devra remplir et

signer le formulaire de contrôle antidopage de World Athletics au CIT. La délégation de l'athlète doit acquitter les frais liés à ce contrôle de dopage avant que le test ne soit effectué. Elle peut procéder au paiement sur les lieux ou remplir un formulaire indiquant que le CNJF portera ces frais au compte de la délégation.

Examens médicaux

Tout athlète qui refuse de subir un contrôle de dopage ou un examen médical ou qui est reconnu coupable de dopage se verra retirer son accréditation et sera exclu des Jeux de la Francophonie. Ses résultats seront annulés.

Annexes

A Plan de la zone de compétition et de la zone d'échauffement

B Minima de qualification

C Records des Jeux de la Francophonie (hommes)

D Records des Jeux de la Francophonie (Femmes)

Contact *du délégué technique IAAF*

VIVIAN :

Contacts *au CIJF*

Contacts *au CNJF*

ANNEXE A : *Plan du site de compétitions*

ANNEXE B : *Records des Jeux de la Francophonie*

HOMMES

100 Mètres	Jean-Olivier Zirignon	CIV	10"07	1997 - Antananarivo (A)
200 Mètres	Daniel Sangouma	FRA	20"20	1989 - Casablanca
400 Mètres	Shane Niemi	CAN	44"86	2001 - Ottawa
800 Mètres	Khalid Tighzouine	MAR	1'46"53	2001 - Ottawa
1 500 Mètres	Hassan Ouhrouch	MAR	3'40"25	1989 - Casablanca
5 000 Mètres	Salah Hissou	MAR	13'22"08	1994 - Bondoufle
10 000 Mètres	Ahmed Ibrahim Baday	MAR	28'13"54	2001 - Ottawa
Marathon	Rachid Kisri	MAR	2H17'03"	2005 - Niamey
3 000 Mètres Steeplechase	Elarbi Khattabi	MAR	8'16"63	2001 - Ottawa
110 Mètres Haies	Dan Philibert	FRA	13"55	1994 - Bondoufle
400 Mètres Haies	Alejandro Argudin	ROM	49"22	1997 - Antananarivo (A)
Hauteur	Mark Boswell	CAN	2,31 m	2001 - Ottawa
Perche	Ferenc Salbert	FRA	5,65 m	1989 - Casablanca
Longueur	Yahya Berrabah	MAR	8,40 m	2009 - Beyrouth
Triple saut	Arius Filet	FRA	17,15 m	2001 - Ottawa
Poids	Gheorghe Guset	ROM	19,67 m	1994 - Bondoufle
Disque	Jason Tunks	CAN	65,10 m	2001 - Ottawa
Marteau	Szymon Ziółkowski	POL	79,89 m	2001 - Ottawa
Javelot	Ehab Abdel Rahman	EGY	77,33 m	2009 - Beyrouth
Décathlon	Mike Smith	CAN	8 160 pts	1989 - Casablanca
20 Kilomètres Marche (route)	Hatem Ghoula	TUN	1H22'56"	2001 - Ottawa
4 x 100 Mètres	France	FRA	38"75	1989 - Casablanca
4 x 400 Mètres	Senegal	SEN	3'02"0 m	1997 - Antananarivo (A)
Fauteuil				
100 Mètres - T3	Marc Quessy	CAN	16"77	1994 - Bondoufle
100 Mètres - T4	Hubert Locco-Rocca	FRA	14"80	1994 - Bondoufle
1 500 Mètres	Claude Issorat	FRA	3'14"38	1994 - Bondoufle

ANNEXE D : *Records des Jeux de la Francophonie*

FEMMES

100 Mètres	Laurence Bily	FRA	11"14	1989 - Casablanca
200 Mètres	Marie-José Pérec	FRA	22"60	1989 - Casablanca
400 Mètres	Amy Mbacké Thiam	SEN	50"92	2001 - Ottawa
800 Mètres	Diane Cummins	CAN	2'00"77	2001 - Ottawa
1 500 Mètres	Fatima Aouam	MAR	4'11"15	1989 - Casablanca
3 000 Mètres	Cristina Misaros	ROM	9'02"09	1994 - Bondoufle
5 000 Mètres	Tina Connelly	CAN	16'05"59	2001 - Ottawa
10 000 Mètres	Zhor El Kamch	MAR	33'41"28	2005 - Niamey
Marathon	Michèle Leservoier	FRA	2H44'00"	2001 - Ottawa
100 Mètres Haies	Monique Ewanjé-Épée	FRA	12"92	1989 - Casablanca
	Perdita Felicien	CAN	12"92	2001 - Ottawa
400 Mètres Haies	Nezha Bidouane	MAR	54"91	2001 - Ottawa
Hauteur	Wanita May	CAN	1,91 m	2001 - Ottawa
Perche	Monika Pyrek	POL	4,30 m	2001 - Ottawa
Longueur	Florence Colle	FRA	6,56 m	1989 - Casablanca
Triple saut	Cristina Nicolau	ROM	14,62 m	2001 - Ottawa
Poids	Krystyna Zabawska	POL	18,25	m 2001 - Ottawa
Disque	Nicoleta Grasu	ROM	64,53 m	2001 - Ottawa
Marteau	Manuela Montebrun	FRA	70,26 m	2009 - Beyrouth
Javelot	Lindy Agricole	SEY	57,48 m	2009 - Beyrouth
Heptathlon	Marie Collonvillé	FRA	5719 pts	2001 - Ottawa
10 Kilomètres Marche (route)	Norica Cîmpean	ROM	44'32"	2001 - Ottawa
4 x 100 Mètres	France	FRA	43"38	1989 - Casablanca
4 x 400 Mètres	Poland	POL	3'28"97	2001 - Ottawa
Fauteuil				
100 Mètres	Chantal Petitclerc	CAN	17"41	1994 - Bondoufle
800 Mètres	Chantal Petitclerc	CAN	2'06"74	1994 - Bondoufle